

Édition spéciale Nouveau Conseil Communautaire





Nouveau Conseil, même volonté !

Les 23 et 30 mars derniers, vous avez élu à Althen, Monteux et Pernes, les nouvelles équipes municipales vouées à prendre en charge la gestion de nos communes pour les six années à venir. Et ce n'est pas tout, car pour la première fois, vous avez également choisi vos conseillers communautaires au suffrage universel direct, et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée.

Lors du « troisième tour » de ces élections, les conseillers communautaires ont désigné le Président et les 9 vice-présidents, et je les remercie également de leur confiance. Nous entamons donc ce mandat avec une équipe renouvelée à plus de 50 %, qui concilie expérience et volontarisme.

En effet, une chose est sûre : nous nous sommes accordés pour poursuivre ensemble dans le même esprit notre investissement et notre travail pour le territoire, loin de toute politique politicienne ou préoccupation partisane. C'est ainsi que nous mettrons tout en œuvre pour continuer notre aventure intercommunale à trois communes aussi longtemps que possible.

Je vous propose ici de découvrir la nouvelle équipe d'élus communautaires et une brève présentation de notre intercommunalité. Je vous souhaite une bonne lecture.

Christian GROS

Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Distribution du numéro automne-hiver

Vous découvrez également aujourd'hui, par la même occasion, l'édition automne-hiver du journal intercommunal l'Echo des Sorgues du Comtat, dont nous avons décalé la parution en raison de la période électorale. Vous remerciant de votre compréhension, nous vous donnons rendez-vous très rapidement dans le prochain numéro pour de nouvelles actualités intercommunales.

ELECTIONS INTERCOMMUNALES

Du changement dans la continuité !

Mardi 8 avril a eu lieu le premier Conseil communautaire de ce nouveau mandat, avec à l'ordre du jour, la désignation du Président et des vice-présidents.

Doyen de l'assemblée, c'est Claude Parenti qui a été appelé à conduire la séance jusqu'à l'élection du Président (Christian Gros, Maire de Monteux), avant de laisser celui-ci procéder à celles des deux vice-présidents délégués (Pierre Gabert, Maire de Pernes, et Michel Terrisse, Maire d'Althen), et des 7 autres vice-présidents (voir ci-après).

Pour la présidence du nouveau mandat, Pierre Gabert a en effet tout de suite proposé la candidature de Christian Gros, en revenant sur l'esprit et les conditions de travail qui ont prévalu jusqu'alors. Seul candidat, Christian Gros a également clairement exposé sa volonté de poursuivre le travail entrepris ensemble, dans le même esprit qu'auparavant : organiser la solidarité entre trois communes différentes dans la continuité et le respect des volontés communales, avec un souci permanent d'équité financière, de transparence et



de traçabilité, loin de tout calcul politicien ou idéologique. Un projet auquel Michel Terrisse a déclaré adhérer, prêt à travailler sans a priori, dans un climat de confiance respective et dans un état d'esprit positif.

Les trois maires ont ainsi d'entrée de jeu exprimé très clairement leur souhait commun de poursuivre un travail de terrain non politisé, centré sur le développement du territoire et le bien vivre de ses habitants, affirmant l'importance qu'ils accordent à la proximité et l'intérêt

des communes respectives. Tous trois ont notamment confirmé leur attachement à préserver autant que possible l'autonomie et l'intégrité du territoire. Une volonté commune de poursuivre à trois cette aventure intercommunale, au sein d'une communauté à taille humaine permettant d'allier à la fois proximité, réactivité et efficacité. ●

Démocratie locale renforcée

Jusqu'alors élus par le Conseil Municipal, les conseillers communautaires ont été pour la première fois élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars derniers. En effet, chaque bulletin de vote comprenait deux listes paritaires, municipale et intercommunale. Par ce système de fléchage, les électeurs ont choisi non seulement leurs élus communaux, mais aussi les élus communautaires. Un nouveau mode de désignation qui est non seulement une réelle avancée démocratique, mais aussi un signe de l'importance de l'intercommunalité dans la vie quotidienne de tous.



SAISON 3 Nouveau mandat, nouvelle donne

Un Conseil largement renouvelé

Les premières élections intercommunales directes ont permis de définir les nouvelles règles du jeu au sein du Conseil communautaire des Sorgues du Comtat.

La Communauté de Communes est désormais administrée par un Conseil communautaire de 31 conseillers des trois communes, élus au suffrage universel direct, au prorata du nombre d'habitants de la commune. Ainsi, Monteux et Pernes disposent de 13 sièges chacune, et Althen de 5 sièges. La nouvelle équipe désormais en place compte 15 conseillers sortants réélus et 16 nouvellement élus, preuve d'un renouvellement important qui permet de concilier expérience et vitalité.

Le Conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes dans les domaines de compétence transférés par les communes, qui sont les siens (voir page 4). Le bureau, constitué du Président, des vice-présidents et de deux conseillers délégués aux travaux dans leurs communes, définit les orientations politiques. ●



Les conseillers communautaires

Althen-des-Paluds : Arlette GARFAGNINI, Bernard LEMEURE, Lucien STANZIONE, Michel TERRISSE, Sylviane VERGIER

Monteux : Rémy ARNAUD, Pascal BONNIN, Jacqueline BOUYAC, Alain BRES, Thomas CONSTANTIN, Evelyne ESPENON, Maryline EYDOUX, Annie GARNERO, Christian GROS, Annie MILLET, Michel MUS, Claude PARENTI, Isabelle VINSTOCK

Pernes-les-Fontaines : Henri BERNAL, Karine CANDALE, Didier CARLE, Sabine CHAUVET, Pierre GABERT, Robert IGOULEN, Françoise LAFAURE, Yannick LIBOUREL, Nadia MARTINEZ, Laurence MONTERDE, Nicole NEYRON, François PANTAGENE, Christian SOLLIER

Le bureau communautaire



Il est constitué de 12 membres, comprenant le Président, l'ensemble des vice-présidents et deux conseillers délégués aux travaux et espaces verts dans les communes.

Président : Christian GROS
Vice-présidents délégués : Pierre GABERT, Michel TERRISSE
Vice-présidents : Maryline EYDOUX, Henri BERNAL, Bernard LEMEURE, Evelyne ESPENON, Françoise LAFAURE, Thomas CONSTANTIN, Didier CARLE
Conseillers délégués : Nadia MARTINEZ, Claude PARENTI





PROJET DE TERRITOIRE

Une communauté de projet

L'interco, ça sert à quoi?

Construite autour d'une double problématique, « Unir les forces de chaque commune et respecter leurs identités respectives », la Communauté de Communes a porté son choix sur une structure à taille humaine pour favoriser efficacité et réactivité.

Inscrit dans la Charte de développement, son projet intercommunal met en exergue les principes de base d'un développement durable, économique, environnemental et social visant à favoriser un aménagement du territoire équilibré et conforter les services aux habitants. L'objectif est d'assurer la satisfaction de nos besoins sans compromettre les possibilités des générations futures : mutualiser les moyens et produire de la richesse pour financer le bien-être des habitants, tout en préservant l'avenir.

Des compétences très approfondies

Les communes, qui ont une compétence générale, délèguent certaines compétences particulières à la structure intercommunale. Aux Sorgues du Comtat, l'importance des compétences transférées montre la volonté de mettre en œuvre l'intercommunalité et affirme résolument la place des Sorgues du Comtat parmi les communautés de projet.

Ainsi, dans les Sorgues du Comtat, qu'il s'agisse de création ou de rénovation de zones économiques, de voirie, d'espaces verts, de gestion des ordures ménagères, d'insertion, ou encore d'instruction des permis de construire... c'est du côté de la Communauté de Communes que cela se passe ! Tour d'horizon de nos compétences intercommunales... ●



Compétences obligatoires

Ces deux compétences concernent toutes les communautés, mais leur intégration est particulièrement développée dans les Sorgues du Comtat.

1- Développement économique : Création, aménagement et entretien de toutes les zones d'activités (13 zones représentant plus de 200 entreprises sur 250 hectares). Réalisation d'équipements, de réseaux ou d'établissements. Soutien aux activités

industrielles, commerciales, artisanales, touristiques et de loisirs.

2- Aménagement de l'espace : Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie d'Avignon.



Compétences optionnelles

Les communautés de communes doivent également choisir un autre champ d'intervention dans une liste de six compétences possibles. Les Sorgues du Comtat en ont retenu quatre.

3- Voirie : Création, aménagement et entretien de toutes les voiries et éclairage public (près de 150 km de voirie réalisés en 12 ans).

Gestion, entretien et fonctionnement d'équipements.

4- Espaces verts et Environnement : Politique du cadre de vie, protection et mise en valeur de l'environnement, aménagement et entretien de tous les espaces verts publics (hors stades, écoles et cimetières).

5- Gestion des ordures ménagères : Élimination et valorisation des déchets : collecte, traitement et tri sélectif.

6- Politique du logement : Elaboration, mise en œuvre opérationnelle, suivi et évaluation du Programme Local de l'Habitat communautaire, aide au logement.

Compétences facultatives

Ces compétences complémentaires ont également été choisies pour compléter le champ des compétences intercommunales.

7- Action sociale : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), coordination des politiques d'insertion.

8- Sécurité : Création, animation et coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

9- Transport : Etudes sur les transports et les déplacements (ligne ferroviaire Avignon-Carpentras).

10- Culture, jeunesse, loisirs et sports : Coordination et soutien d'actions communales et intercommunales (œuvres d'art, clubs sportifs).

11- Droit des sols : Instruction des autorisations et des actes relatifs au droit des sols.



Une situation stratégique

Bénéficiant d'une situation géographique idéale, entre Ventoux et Avignon, et d'une accessibilité remarquable grâce à l'A7 et la voie rapide D942, la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat bénéficie d'un environnement

privilegié qui renforce son attractivité démographique, économique et touristique, et lui confère une position stratégique dans le département, facilitant l'installation de projets structurants tels le pôle handicap de Monteux ou l'Eco-Quartier de Beaulieu. Dans ce contexte, la réouverture de la liaison ferroviaire Avignon TGV - Carpentras représente un formidable atout. D'après le SCoT, ce territoire représente en effet 10 % du développement du bassin de vie d'Avignon sur les 10 prochaines années, et 1 500 emplois durables à l'horizon 2020. Au cœur d'une aire urbaine de



plus d'un demi-million d'habitants, l'Eco-Quartier de Beaulieu a ainsi été identifié par le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon comme l'un des 5 pôles d'intérêt métropolitain de ce territoire. Le « lac de Monteux », nouvelle destination touristique structurante régionale, engendrera des retombées sur l'ensemble du territoire.

Les Sorgues du Comtat en chiffres

- **3 communes :** 24 569 habitants au 1^{er} janvier 2013
- **Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :** 12,70 %
- **Dotations d'intercommunalité par habitant :** 32,27 €
- **En 12 ans,** les actions de développement économique ont permis l'installation de plus de 200 entreprises représentant près de 2000 emplois dans l'ensemble des zones d'activités du territoire.